

**Information relative à l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, d'une part, et la République libanaise, d'autre part**

L'échange des instruments de notification de l'accomplissement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement entre la Communauté européenne, d'une part, et la République libanaise, d'autre part <sup>(1)</sup>, signé à Luxembourg le 17 juin 2002, ayant eu lieu le 7 janvier 2003, cet accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2003 conformément à son article 42, paragraphe 2.

---

<sup>(1)</sup> JO L 262 du 30.9.2002, p. 2.